

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 12
Votants : 20

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2025

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS
DE LA CAF POUR LA CONSTRUCTION D'UN
ACCUEIL DE LOISIRS**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six juin à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 20 juin 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Jean-Pierre PRIEUR
	Aude ZAFOUR, Adjointe	Guy ACHARD DE LA VENTE
	Françoise DARRAS, Adjointe	Guy DARRAS
	Michel PIRIS, Adjoint	Fabien MARTINEAU
	Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Marie PLEGNON
	Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée	Kévin FAVRET
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Jacques POTTIER pouvoir Laurent DELPECH	
	Pierre CHOFFARDET pouvoir Catherine ALIBERT BRIGNONE	
	Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR	
	Laurence HALLAIS pouvoir Kévin FAVRET	
	Francis BRIAND pouvoir Marie PLEGNON	
	Viviane PFLIEGER pouvoir Fabien MARTINEAU	
	Lydie ZMUDA pouvoir Michel PIRIS	
	Nadège PARFAIT pouvoir Aude ZAFOUR	
ABSENTS EXCUSÉS :	Cyril MERZY	
	David GENTIEN	
	Oliviane DUPONT	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Michel PIRIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA CAF POUR LA CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de présenter le dossier suivant en vue d'obtenir des subventions auprès de la CAF de Seine et Marne dans le cadre de l'extension de l'école Blanchet, de la création de la restauration scolaire et d'un accueil de loisirs (ALSH).
LA CAF de Seine et Marne subventionne uniquement l'accueil de loisirs sans hébergement.

- ACCUEIL DE LOISIRS

Tableau de financement :

Estimation coût Travaux HT	Coût des travaux TTC	Subvention sollicitée auprès de la CAF HT	Prêt sollicité à 0% d'intérêt
ACCUEIL DE LOISIRS			
711 140,05€	853 368,06€	270 000€	130 000€

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'investissement de l'opération ci-dessus présentée,

SOLLICITE l'aide financière auprès de la CAF pour l'année 2025,

ARRÊTE les modalités de financement suivantes :

Intitulé de l'opération :

➤ *ACCUEIL DE LOISIRS*

- Coût prévisionnel HT des travaux : 711 140,05€
- Montant sollicité au titre de la CAF : 270 000€
- Un prêt de 130 000 € à 0% en intérêt et remboursable sur 15 ans

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tous documents (administratifs ou financiers) afférents aux demandes de subventions et à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget communal 2025.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 27 juin 2025 de la publication
le 27 juin 2025 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1987

Le Maire



Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH

